

Assurance Solde Restant Dû (SRD)

Lien pour le formulaire de souscription :

<https://form.jotform.com/242204649939364>

L'assurance Solde Restant Dû (SRD) est une couverture qui garantit, en cas de décès, le remboursement (total ou partiel) du solde de votre crédit hypothécaire. Elle permet de protéger vos proches et d'assurer la sécurité financière de votre foyer.

Nous collaborons avec **plusieurs compagnies** renommées afin de vous offrir la solution la plus avantageuse : AXA, Cardif, Patronale Life, Allianz, Baloise, NN, ...

Une ou deux têtes ? - Sur une tête : L'assurance couvre uniquement l'emprunteur désigné. En cas de décès de cette personne, le solde assuré du crédit est remboursé. - Sur deux têtes : L'assurance couvre les deux emprunteurs. En cas de décès de l'un d'eux, le solde assuré est remboursé selon le pourcentage choisi (par exemple 50/50, 60/40, ...). Cette formule est particulièrement recommandée pour les couples qui contractent ensemble un prêt.

Avantage fiscal Lorsque vous souscrivez une assurance SRD sur une seule tête, vous pouvez bénéficier d'une réduction d'impôt dans le cadre de l'épargne à long terme (dans la limite des plafonds légaux). Cela vous permet de récupérer une partie de vos primes via votre déclaration fiscale, ce qui rend la couverture encore plus avantageuse.

Pourquoi passer par nous ? - Comparaison objective entre plusieurs assureurs. - Recherche de la **prime la plus compétitive** adaptée à votre situation. - Explications claires et accompagnement personnalisé dans toutes vos démarches.